



# le furet

**Association des intérêts Vessy Place-Verte  
C.P. 23 1234 Vessy  
Compte de chèques postaux 12-13953-4**

**Mai 2005**

**INVITATION – CONVOCATION**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**Lundi 23 mai 2005**

**à 20 H. 00**

**à la salle de conférence de la Maison de Vessy  
85, route de Veyrier**

Chers membres de notre association,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à notre Assemblée générale du 23 mai 2005 à la maison de Vessy dont voici l'ordre du jour

**1. Procès-verbal de l'assemblée générale de 2004**

**2. Rapports**    **2.1 du Président**  
                  **2.2 du Trésorier**  
                  **2.3 des Vérificateurs aux comptes**

**3. Elections**    **3.1 du Président**  
                  **3.2 du Comité**  
                  **3.3 des Vérificateurs aux comptes**

**4. Cotisations**

**5. Divers**

**6. Intervention de Monsieur Christophe Dulex, directeur général de la Maison de Vessy**

**7. Intervention des Autorités de Veyrier sur les sujets d'actualité concernant notre commune**

Nous vous remercions de participer à cette soirée ouverte à tous qui se terminera par la verrée traditionnelle.

Henri Marc Schaerer  
Président

**« Le Furet » (avril 2021)**

### **Faillite de la clinique orthopédique Belleviesanssel de Veyrier**

Sans surprise, et après cinq ans d'absence totale de neige dans nos contrées, la fameuse clinique orthopédique de luxe Belleviesanssel, a définitivement fermé ses portes (faute de patients).

Construite en 2007 par la commune pour ses habitants, elle a fait à cette époque couler beaucoup d'encre.

En effet, ces années là, la neige tombait encore régulièrement. Nos routes ainsi que nos trottoirs s'habillaient souvent en hiver d'un magnifique manteau blanc de neige et de glace.

Les autorités communales dans leurs nobles et sages décisions de l'époque, par soucis écologique et contre l'avis d'une majorité de la population, ne salaient pas nos bitumes, ce qui provoquait de multiples accidents.

Mais ces petits inconvénients, étaient masqués par d'énormes avantages qui allaient donner par la suite, raison aux autorités.

Tout d'abord, sur le plan écologique. Le sel étant nocif et polluant, la majorité des communes ayant choisi le salage, se retrouvait avec des terres totalement infectées et impropres à toutes plantations. C'est pour cette raison, que Veyrier est devenue « le grenier » du canton de Genève.

Ensuite, la construction de la clinique, avec ses cinq cents chambres, a également permis de combattre la crise immobilière, très importante pendant cette période. Les multiples blessés, pendant leur séjour souvent de longue durée, laissaient leur maison ou appartement à des gens valides, qui une fois accidentés à leur tour permettaient d'augmenter le taux de vacance des logements et ainsi de suite.

Enfin, sur le plan économique, l'argent économisé sur le sel, ainsi que le service postal privé appartenant à la commune implanté dans la clinique (l'ancienne poste de Vessy n'était pas assez rentable vu qu'elle n'ouvrait que l'été, étant inaccessible l'hiver) ainsi que la vente des seuls produits du terroir encore disponibles à Genève, ont eu pour effet que le financement de la construction n'a été qu'une simple formalité. En outre, le bénéfice colossal de la clinique et les rentrées fiscales importantes ont permis à la commune, d'être une des plus riches de Suisse et avec un taux d'impôt communal additionnel à un centime symbolique.

Mais voilà, malgré la fibre écologique de la commune de Veyrier, il n'a pas été possible de limiter l'effet de serre, et le réchauffement de la planète a eu pour conséquence, qu'il ne neige plus depuis des lustres, ce qui a contribué à la fermeture d'un des fleurons de Veyrier.

Domage... !

S.G.

**P.S. Trêve de plaisanterie ! L'AIVPV demande avec insistance, que les autorités communales revoient leur politique en matière de salage, afin que cette boutade... reste une boutade !!!**

## **Quelques brèves informations**

**Le furet** rappelle que **le feu bactérien** est l'une des plus dangereuses maladies bactériennes des plantes à pépins comme les poiriers, les cognassiers et les pommiers et il faut savoir que 10 communes sont déjà touchées. Le billet d'information de la mairie de Veyrier nous a signalé que de nombreuses plantes ornementales sont sensibles à ce fléau. Seul les cotoneasters salicifolius sont atteints à ce jour. Madame Françoise Knecht, mandatée par la commune, fait des contrôles dans toutes les propriétés privées. Des renseignements peuvent être obtenus à la Mairie de Veyrier au numéro 022 899 10 10. Sur Internet, les sites [www.phytosanitaire.ch](http://www.phytosanitaire.ch) ou [www.agriculture-ge.ch](http://www.agriculture-ge.ch) ou [www.sitg.ch](http://www.sitg.ch) vous renseigneront utilement et de plus ils sont très instructifs.

**Le furet** avait annoncé il y a quelques mois le début des travaux de canalisations et de surfacage sur **le chemin de la Place-Verte**. La réalisation en a été retardée par le projet de Genève-Sud qui envisageait de faire passer une partie du trafic en provenance d' « une poche d'habitations ». Ce transfert a été abandonné. Monsieur Daniel Mermod, conseiller administratif, estime que les travaux de canalisations sur la partie située entre la Poste et la route Antoine-Martin ainsi que le surfacage et la transformation en desserte de quartier pourrait être réalisée au plus tôt à partir de l'automne 2005. Il faudra encore que le conseil administratif ait présenté le projet au conseil municipal et que les travaux en commissions aient eu lieu avant le vote final. Le Furet donnera des informations plus précises à ses lecteurs dès que possible.

Les oreilles du **furet** ont sifflé après avoir entendu les craintes des habitants concernant une augmentation de la puissance des **antennes de téléphonie mobile** installées à proximité de la Poste de Vessy. Renseignements pris auprès de Monsieur Olivier Orth, technicien communal et auprès de l'opérateur Swisscom, les antennes n'ont pas été transformées et celles-ci ne sont pas devenues plus puissantes ! Qu'on se rassure ! Toute augmentation de la puissance d'une antenne est soumise à autorisation et doit être publiée dans la Feuille d'avis officielle par le DAEL.

## Le comité 2004-2005

CZECH Michel	ch. de la Tour-de-Pinchat 25	022 784 01 43
GROLIMUND Stéphane	ch. Bois-Marquet 6	022 784 19 45
HAENNI Marlis	ch. Orjobet 26	022 784 03 44
HENRICHSEN Irène	ch. de Chantefleur, 40	022 784 18 17
MAGNIN HOTTELIER Sylviane	ch. des Bûcherons 120	022 784 40 66
OBERSON Monique	ch. Passoret 10	022 784 25 73
ROLLIER Albert	ch. Clé-des-Champs 6	022 784 21 35
RUETTIMANN Roland	ch. de l'Argilière, 20	022 784 18 03
RUETTIMANN Ruth	ch. des Lucioles 11	022 784 21 82
SCHAERER Henri Marc	ch. de la Milière 4	022 784 37 26
SCHWARZ Urs	ch Grand-Donzel 4	022 784 35 54
TAIMSALU Kai	ch. des Bûcherons 93	022 784 35 17
VALDEZ Vladenka	ch. de la Place-Verte 13A	022 784 41 84

Ecrivez au Furet, c'est avec plaisir qu'il vous répondra !

